

Projet de territoire Charente aval/Bruant
Comité de Territoire N°5
Mardi 9 avril 2019 à Pons

Observations des garants CNDP

- . **Durée de la réunion :** Ouverture à 9h30. - fin de la réunion : 12h30 - **durée : 3h00**
- . **25 participants** (dont les 2 garants CNDP).

Les personnes présentes relèvent du groupe des représentants participants au COTER du SAGE Charente aval .
. Les 2 garants du débat public (CNDP) invités, y participent également.

. **Objectif :**

- Donner suite aux décisions prises lors du précédent Comité de pilotage (printemps 2018), relatives aux compléments d'études nécessaires à la poursuite du processus d'élaboration du projet de territoire Charente aval.
- Affiner le regard sur le territoire,
- Finaliser l'état des lieux.

. **Avec qui ?**

- Représentants des différents collèges du COTER du bassin de la Charente aval.

. **Animation :** EPTB charente (Marine Dugué,.....), SYRES 17 (Fabien Poussin Directeur, Clément Béracochéa chargé de projet).

. **Ouverture réunion :** En l'absence du président de l'EPTB excusé, par le Président de la CLE (Claude Guindet) et la Présidente du SYRES (Françoise de Roffignac).

. **Présentation :** Sous forme de diaporama les éléments de connaissance dans la situation actuelle du « territoire Charente », commentés par les porteurs de projet et des animateurs de la réunion référents techniques susceptibles de répondre aux questions des participants.

. **Quelques observations de participants et remarques notées par les garants :**

- *Comment contrôler les lieux de prélèvements, mal connus et avec des pompes mobiles ? (faire préciser l'emplacement des pompes, des parcelles concernées, et les volumes prélevés au regard du n° de pacage,*
- *Mise en doute des études produites par ARVALIS : la question de l'indépendance des études est même posée .*
- *FNE met en cause l'agriculture « industrielle » avec pesticides et fait référence au «rapport Bisch». Elle redoute que nous ne soyons plus «dans la substitution, mais dans une logique d'augmentation de la consommation d'eau», et pose la question des bases de calcul.*
- *FNE milite pour un stockage naturel amélioré, mais le bassin est en déficit structurel. Pour elle, les outils utilisés expriment une surreprésentation des irrigants qui ont les plus vastes exploitations, et dans les bilans financiers des exploitations les primes PAC ne sont pas prises en compte.*
- *Il est demandé de prévoir un suivi et une cartographie des assecs.*
- *Un président d'ASA suggère de « ne pas se focaliser sur les prélèvements agricoles (en donnant quelques exemples) et qu'il faut avancer et prendre de bonnes décisions. Il n'y a pas que les prélèvements agricoles, il faut être lucide et indépendant ; il faudrait que ce PT soit le projet d'un territoire où différents usagers prélèvent ; il faut intégrer les hommes qui vivent ici et utilisent l'eau, il ne faut pas focaliser sur les agriculteurs ».*
- *Pour les prochaines études, le président de la CLE s'engage à présenter des données fiables et, « si elles n'existent pas, il faudra les construire ». En effet, « le PT a vocation à présenter un ensemble d'actions cohérentes et il n'y a pas que la question du stockage à prendre en compte. Il faudra mettre en place un ensemble de « fiches-actions », et voir les avancées possibles avec la profession agricole ».*
- *Le président de la CLE tient à rappeler que la CLE du SAGE est indépendante, présente une autonomie de pensée, de lucidité sur le territoire, sur les futures réserves utiles. Les tableaux comparatifs de l'état des lieux permettent d'avoir une vision synthétique du territoire.*

. **Observations des garants :**

. Observations exprimées « à chaud » à l'issue de la réunion à la demande du président de séance :

- *La présente relance du processus interrompu depuis pratiquement une année pour le projet de territoire Charente aval est saluée par les garants,*
- *Le contexte matériel de la réunion (salle spacieuse et lumineuse, grand écran lisible de loin) nous apparaît adapté, mais il conviendrait d'être attentif à la sonorisation, pour que tout les participants puissent entendre.*

- *Concernant les résultats chiffrés commentés (tableaux, histogrammes,...), les garants soulignent l'importance de disposer des chiffres les plus actualisés possibles pour s'appuyer sur un état des lieux fiable et représentatif et élaborer des tendances fiables. Comme le soulignent d'ailleurs également d'autres participants,*
- *Les garants ont pu noter des échanges constructifs entre la Chambre d'agriculture et FNE.*
- *La poursuite du processus devra s'inspirer de la méthode participative « territorialisée » utilisée sur le PT Seudre.*

Autres observations générales complémentaires :

- *Ce type de réunion permet en tout état de cause d'exposer le point de vue de chacun et d'échanger dans le respect de chaque expression. De ce point de vue, comme le souligne le président de séance, « les positions parfois clivées au départ ont pu s'exprimer, se reconnaître, voire s'admettre, constituant ainsi un équilibre in fine acceptable »,*
- *Il conviendrait de mieux prendre en compte les questions d'accueil (voir recommandations jointes), pour contribuer à l'instauration d'une meilleure compréhension mutuelle exempte de malentendus, d'a priori voire de mauvaises informations, basées le plus souvent sur des postures artificielles,*
- *Le nombre relativement limité de participants (25) montre la nécessité de maintenir la motivation et donc une information large sur ces sujets à enjeux, mais relativement techniques : la participation doit être renforcée.*
- *Le Président a obtenu en fin de séance, la validation (22 pour, 0 abstention, 1 vote contre) de cette phase de présentation des éléments de connaissance de « l'état des lieux/situation actuelle », permettant ainsi la poursuite du processus vers la phase suivante de diagnostic/enjeux à programmer dans les meilleurs délais.*

Nota : le président de FNE a voté contre la validation de l'état des lieux ; Une rencontre spécifique avec FNE (et d'autres associations ou fédérations) semblerait opportune, si le MO en est d'accord.

Conclusion / clôture de la réunion du matin : La réunion se termine vers 12h30, après une durée totale de 3 h environ, à un rythme assez soutenu, s'agissant d'une réunion de relance du projet de territoire sur la base d'éléments techniques complémentaires et sachant qu'une seconde réunion est prévue l'après-midi avec les mêmes objectifs, pour le COTER Seugne, à partir de 14h30.

Les garants CNDP, Gilles Faure et Michel Périgord